Envoyé en préfecture le 11/03/2026
Reçu en préfecture le 11/03/2026
Publié le
ID : 029-212901615-20260303-DCCAS2026_1_6-DE

CCAS DE PLEUVEN – 29170
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS DE PLEUVEN
Séance du 03 mars 2026

L'an deux mille vingt-six, le trois mars à dix-huit heures, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Pleuven, légalement convoqué le vingt février deux mille vingt-six, s'est réuni en séance publique au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur David DEL NERO, Président du CCAS.

Présents : David DEL NERO, Corinne MARTIN, Yvon ARZUR, Claudine MILIN, Karine CORNIC, Cyril BERTHOLOM, Roger LE NOURS, Christian KERNEVEZ, Monique MAGOT, Alexandre POTTIER, Elisabeth RIVAULT, Claude TALEC, Maryvonne COLCANAP

Excusés : Morgane CARLIER, Muriel GOURVES (Procuration à Yvon ARZUR)

Absent : Olivia LE BOSSER

Secrétaire de séance : Monique MAGOT

N° 2026-1-6 – Attribution d'aide financière – Voyage en Angleterre

Madame la vice-présidente donne lecture de la demande d'aide financière présentée par Mme Sophie CHRISTIEN, professeur d'anglais au lycée Professionnel Laennec de Pont l'Abbé.

Un voyage à Londres est organisé du 05 au 10 avril 2026. L'une des élèves participantes, scolarisée dans cet établissement, est domiciliée à Pleuven.

Madame CHRISTIEN sollicite, au nom de la famille, une aide financière auprès du CCAS afin d'alléger les dépenses supportées par les parents dans le cadre de ce voyage scolaire.

Le Conseil d'administration du CCAS, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **DECIDE** d'attribuer une aide financière d'un montant de 300 € à Mme BOLLORE
- **VERSERA** directement ce montant à Mme BOLLORE
- **CHARGE** Monsieur le Président du CCAS de lui notifier cette décision.

Les crédits nécessaires à la dépense sont prévus au chapitre 65-65134

Le Président,
David DEL NERO

MAIRIE DE PLEUVEN (29-Sud)